

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FÉVRIER 2026

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	17	21 (dont 4 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Serge AUGER (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEAIS), Danielle BALLANGER, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Olivier DENECHAUD, Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Philippe BODET), Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Serge MOUEIX, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN, Georges TOURENC.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOUIN (excusée), Pascale BERTEAU (excusée), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Steve GABET, Emmanuel JOBIN (excusé), Thierry PILLAUD (excusé), Valérie RIVÉ (excusée).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance : Madame Christelle GRASSO		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le : 11.03.26	
Convocation envoyée le : 23 février 2026		N° : 017-200043479-20260305-2026_03_01-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 11.03.26	

AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_01-DE
Reçu le 11/03/2026

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FÉVRIER 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal de la séance du 12 février 2026, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

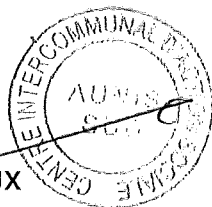
Pour Extrait Conforme :

Les signatures sont au registre.

Fait à Surgères, le 05 mars 2026

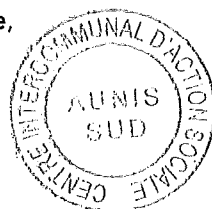
Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Christelle GRASSO



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.